

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS – VERSEMENT D’ACOMPTE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur

expose :

Le vote du Budget Primitif interviendra après le 1^{er} janvier 2026.

Afin d'éviter que certaines associations se retrouvent en difficulté financière dans l'attente du vote du budget, ou pour respecter les dispositions des conventions établies avec certaines d'entre elles, il est proposé d'accepter le versement d'un acompte, avant le vote du Budget 2026, pour le Centre Communal d'Action Sociale et les associations ci-dessous, représentant 25% du montant des subventions de fonctionnement attribuées au Budget Primitif 2025 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE BP 2025	PLAFOND ACOMPTE 2026 (Max: 25 % de 2025)
ASSOCIATIONS CULTURELLES		
APCRPM	31 050 €	7 763 €
Centre d'Art Vivant MA Scène Nationale	250 000 €	62 500 €
Centre Régional d'Art Contemporain	94 500 €	23 625 €
Harmonie municipale	36 000 €	9 000 €
Pavillon des Sciences	110 000 €	27 500 €
MJC Centre Image	9 000 €	2 250 €
SAVA		
Collectif Montbéliard Animations et Festivités	56 000 €	14 000 €
DGS - MANAGER		
Commerces et Acteurs Economiques	20 000 €	5 000 €
Office de Tourisme	70 000 €	17 500 €
RESSOURCES HUMAINES		
Association du Personnel Communal	42 465 €	10 616 €
AFFAIRES SCOLAIRES		
OGEC Saint-Maimboeuf	102 000 €	25 500 €
ENFANCE/JEUNESSE		
Etablissement Régional L. Lagrange	221 250 €	55 313 €
MJC Petite Hollande	173 100 €	43 275 €
CCAS	2 780 000 €	695 000 €

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des acomptes de subventions au Centre Communal d'Action Sociale et aux associations citées ci-dessus.